



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-179

NOTE D'INFORMATION

**CONVENTION DE GESTION
URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)
NPNRU ARISTE BOLON – SIDR
HAUTE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 juillet 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 5 août 2026.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 août 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par Mme Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

Envoyé en préfecture le 17/08/2026

Reçu en préfecture le 17/08/2026

Publié le

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_179-DE

S²LO

Affaire n° 2026-179

NOTE D'INFORMATION
CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)
NPNRU ARISTE BOLON – SIDR HAUTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANRU du 29 avril 2015 désignant les quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute comme site de priorité nationale au titre du NPNRU ;

Vu la délibération n° 2019-117 du conseil municipal du 1er octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute signée le 9 décembre 2019, notamment son article 8.1 relatif au projet de gestion, et ses avenants successifs ;

Vu le projet de convention de Gestion Urbaine de Proximité du NPNRU Ariste Bolon/SIDR Haute et ses annexes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le règlement général de l'ANRU et l'article 8.1 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain engagent le porteur de projet à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et co-construit avec les habitants et usagers du quartier ;

Considérant que le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité, mis en œuvre dès la phase de protocole de préfiguration et animé par un chargé de mission dédié au sein de l'équipe NPNRU, s'appuie notamment sur des diagnostics en marchant trimestriels et des comités techniques partenariaux ;

Considérant que la GUP est une démarche partenariale visant à coordonner l'intervention des acteurs publics et privés du quartier sur l'ensemble des sujets du cadre de vie (propreté, gestion des déchets, entretien des espaces publics, tranquillité, mobilité, maintenance du patrimoine et lien social), avec pour objectif d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants ;

Considérant que l'état des lieux partagé et la concertation menée avec les habitants et les partenaires ont permis de dégager quatre priorités d'intervention, déclinées en un plan d'actions pour la période 2026-2030 : les véhicules hors d'usage et les voitures ventouses ; les dépôts sauvages et la gestion des déchets ; la gestion de proximité du patrimoine des bailleurs ; les problématiques propres aux habitats individuels ;

Considérant que la convention partenariale conclue entre la ville du Port, l'État, le Territoire de l'Ouest et les bailleurs SIDR, SEMADER et SHLMR engage chacun des partenaires à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions relevant de son champ de compétence, la ville du Port en assurant le pilotage et l'animation via la mission GUP intégrée à l'équipe NPNRU ;

Considérant que la convention est conclue pour la période 2026-2030, avec un point d'étape à mi-parcours permettant, le cas échéant, d'adapter les actions par voie d'avenant ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 juillet 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de l'état des lieux partagé et du plan d'actions pour la période 2026-2030 de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité du quartier NPNRU Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Article 2 : de prendre acte des termes de la convention de Gestion Urbaine de Proximité du NPNRU Ariste Bolon/SIDR Haute, annexée à la présente délibération ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer ladite convention ainsi que tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

NOTE D'INFORMATION

CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP)

NPNRU ARISTE BOLON – SIDR HAUTE

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal sur la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du quartier NPNRU Ariste Bolon – SIDR Haute. Il présente également les termes de la convention partenariale entre la Ville du Port, l'État, le Territoire de l'Ouest et les bailleurs SIDR, SEMADER et SHLMR, à travers laquelle les partenaires s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Depuis 2020, le quartier Ariste Bolon – SIDR Haute (près de 50 hectares, 5 000 habitants et plus de 2 000 logements), fait l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain dans le cadre du NPNRU. Au-delà du programme d'investissement (logements, espaces publics, équipements, voiries), le règlement général de l'ANRU et la convention pluriannuelle de 2020 imposent la mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité.

La GUP est une démarche partenariale qui coordonne l'intervention des acteurs publics et privés d'un même quartier sur tous les sujets du cadre de vie : propreté, déchets, entretien des espaces publics, tranquillité, mobilité, maintenance du patrimoine et lien social. Son objectif est d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants, par une meilleure réactivité des services et une implication accrue des habitants.

Pour structurer la démarche, un état des lieux partagé ainsi qu'une concertation avec les habitants et les partenaires ont été mis en œuvre. Quatre priorités d'intervention en sont ressorties et ont été déclinées en un plan d'actions sur la période 2026-2030 :

- les véhicules hors d'usage (VHU) et les voitures ventouses ;
- les dépôts sauvages et la gestion des déchets ;
- la gestion de proximité du patrimoine des bailleurs ;
- les problématiques propres aux habitats individuels (gestion des espaces publics, accès à la propriété).

Le détail des actions (chefs de file, partenaires, phasage, indicateurs) figure dans la convention jointe en annexe.

La convention engage chacun des partenaires à mobiliser les moyens nécessaires pour mener les actions relevant de son champ de compétence. La ville du Port en assure le pilotage et l'animation, via la mission GUP intégrée à l'équipe NPNRU. Les bénéficiaires de la démarche sont les habitants du quartier dont l'amélioration du cadre de vie en constitue la finalité.

La convention GUP est conclue pour la période 2026-2030 avec un point d'étape à mi-parcours permettant, le cas échéant, d'adapter les actions par voie d'avenant.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de l'état des lieux partagé et du plan d'actions pour la période 2026-2030 de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité ;
- de prendre acte des termes de la convention de Gestion Urbaine de Proximité du NPNRU Ariste Bolon – SIDR Haute, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer ladite convention ainsi que tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 17/08/2026

Reçu en préfecture le 17/08/2026

Publié le

S²LOW

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_179-DE

CONVENTION

MAI 2025

Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute



CONVENTION

GESTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

NPNRU ARISTE BOLON - SIDR HAUTE / VILLE DU PORT

Conclue entre :

- **La Ville du Port**, représentée par Le Maire, Olivier Hoarau
- La Communauté d'Agglomération **Territoire de l'Ouest**, représentée par Le Président, Emmanuel Séraphin
- D'autre part, La **Préfecture de La Réunion**, représentée par Le Préfet, Patrice Latron
- Et d'autre part, **La SIDR** représentée par Le Directeur, Laurent Pinsel ; **La SEMADER** représentée par Le Directrice, Anne Sery ; **La SHLMR** représentée par Le Directrice, Valérie Lenormand

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU ;

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute sur la commune du Port signée le 13 mars 2020, et notamment son article 8-1 relatif à la mise en place d'un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du PRU et coconstruit avec les habitants.

Il est convenu ce qui suit :

• Rappel du contexte	3
• Objet de la convention / La Gestion Urbaine de Proximité	3
• Résultats de l'état des lieux partagé / La Gestion Urbaine de Proximité	5
• Le plan d'actions 2025-2030 coconstruit / Gestion Urbaine de Proximité	7
• Gouvernance - Animation - Suivi / Gestion Urbaine de Proximité	13
• Engagements des signataires / Convention Gestion Urbaine de Proximité	16
• Durée de la convention	16
• Signatures	17
• Annexes	18

1. Rappel du contexte

Le **quartier Ariste Bolon / SIDR Haute** fait l'objet d'un **important Projet de Renouvellement Urbain** (PRU) et bénéficie à ce titre d'une convention pluriannuelle NPNRU entre l'ANRU, l'Etat, la Commune du Port et ses partenaires (le TO, les bailleurs SIDR - SEMADER - SHLMR, Action Logement, La Banque des Territoires, l'ANAH), signée en mars 2020. Le périmètre de ce Projet de Renouvellement Urbain (joint en annexe) s'étend sur près de 50 hectares, réunit environ 5 000 habitants dans plus de 2 000 logements.

Ce PRU (et la convention adossée) a pour objectif de requalifier durablement le parc de logement (diversification, démolition, réhabilitation, résidentialisation), de renouveler l'image urbaine du quartier (espaces publics, voiries, mobilités douces, végétalisation...), et de lui redonner une nouvelle attractivité (équipements publics, services aux habitants, démarches d'innovation économique et sociale, de développement durable, de co-construction).

Les **premiers signes concrets** de ce renouvellement urbain sur le quartier sont d'ores et **déjà visibles** : requalification et réaménagement de l'avenue Monseigneur Roméro et des secteurs Guadeloupe / Guyane / Hélicoptère, création et mise en service de la Maison des Projets, démolition de plusieurs logements sociaux individuels et du collectif Port 15, réhabilitation et résidentialisation Port 212...

En complément, dans le cadre du PRU, les partenaires se sont engagés dans une **démarche de gestion partagée des espaces** afin d'optimiser les **process de Gestion Urbaine de Proximité** déjà en cours sur le quartier : diagnostic en marchant régulier, actions d'embellissement, gestion des épaves...

2. Objet de la convention / La Gestion Urbaine de Proximité

Comme le prévoit la convention pluriannuelle NPNRU et conformément au règlement général de l'ANRU, la commune du Port, porteur de projet du NPNRU Ariste Bolon / SIDR Haute, en lien avec les acteurs concernés, s'est **engagée à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé**, articulé au contenu et au phasage du PRU et coconstruit avec les habitants et usagers du quartier. L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du quartier, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations du PRU, d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion. Il vise globalement à **améliorer la qualité du cadre de vie dans le quartier**, en renforçant les modalités de fonctionnement urbain et social du territoire, en faisant appel à un partenariat actif de tous les acteurs de terrain, des décideurs et des habitants, en mutualisant les savoirs et les moyens pour relever les dysfonctionnements du quartier et les traiter.

Plus précisément, **La Gestion Urbaine de Proximité** concerne la mise en œuvre coordonnée et cohérente des services urbains privés ou publics sur un quartier donné. Elle vise à une recomposition de l'organisation des services et équipements de proximité (sécurité, propreté, actions sociales, démarches administratives...), pour améliorer les conditions de vie sur le quartier et pour contribuer à forger l'unité sociale. C'est une réponse qualitative que les acteurs (pouvoirs publics, bailleurs, entreprises et associations) peuvent apporter aux attentes de la population. La GUP présente trois caractéristiques, elle est :

- **Territorialisée**, c'est-à-dire adaptée à un territoire donné (ici le quartier Ariste Bolon / SIDR Haute),
- **De proximité** ou rapprochée, au sens où l'accessibilité aux services est assurée à l'utilisateur final,
- **De quotidienneté**, par différence et complémentarité aux opérations d'investissement.

La gestion urbaine de proximité doit permettre de développer une **culture commune de « service aux habitants »** (démarche qualité) sur ce territoire : mutualisation des moyens, coordination des services intervenants, mise en place de bonnes pratiques, réduction des dégradations/dysfonctionnements, amélioration des délais d'interventions... avec la recherche d'un équilibre entre opérationnalité rapide et amélioration dans le temps. Dans le cadre de la GUP, plusieurs thématiques peuvent être concernées :

- **Maintenance du bâti** (intérieure et extérieure des logements et des immeubles),
- **Environnement du bâti** (voiries, espaces publics, espaces verts...),
- **Services du génie urbain** (mobilier, propreté, OM, encombrants, épaves, espaces verts...),
- **Gestion locative** (relation bailleurs, loyers/charges, traitement des demandes/réclamations...),
- **Mobilité / transports** (collectifs ou individuels, circulation, stationnement...),
- **Sécurité** (nuisances, tranquillité, sécurité des immeubles et des quartiers...),
- **Services** (commerciaux, publics, espaces collectifs de loisirs et sociaux...),
- **Lien social** (animation, relations de voisinage, « vivre ensemble », solidarités...).

Le succès et la pertinence d'un plan de gestion urbaine de proximité passent par une implication et une **participation forte des habitants**. Enfin, un plan de « Gestion Urbaine de Proximité » se construit en lien très étroit avec l'avancée du PRU, avec une triple visée :

- **GUP pendant la phase des travaux** et des chantiers,
- **GUP future / prospective** une fois le quartier rénové,
- **GUP sur les espaces / territoires non concernés** par le PRU.

Pour le PRU Ariste Bolon / SIDR Haute, la démarche GUP a été engagée dès 2018 mais s'est retrouvée à l'arrêt en 2020. Avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission GUP fin 2023, plusieurs diagnostics en marchant sur le quartier ont été organisés. Cependant, cette **démarche GUP peine à perdurer dans le temps** et à mobiliser durablement l'ensemble des acteurs potentiellement concernés (notamment les gestionnaires des services de proximité et habitants). Ces difficultés résident à la fois dans le repérage des dysfonctionnements de manière continue/réactive, que dans le traitement des problématiques identifiées.

Ainsi, la commune, avec ses partenaires, a souhaité **relancer la démarche « GUP »** pour la redynamiser, en lien avec la montée en puissance de la mise en œuvre du PRU, en mobilisant une AMO dédiée, et via une **méthodologie plus affirmée et plus structurée** :

- Remise à plat du **diagnostic** à la fois sur les dysfonctionnements mais également sur les réponses / services proposés en corrélation ;
- Définition partagée et contractualisation d'un **plan d'actions** avec l'ensemble des partenaires, à court et moyen terme ;
- Mise en place d'**outils de veille et de suivi** devant permettre une mise en œuvre opérationnelle et durable de ce plan d'actions.

3. Résultats de l'état des lieux partagé / La Gestion Urbaine de Proximité

L'état des lieux partagé (joint en annexe) s'appuie sur la **conduite d'entretiens individuels** en août / septembre 2024 avec tous les acteurs potentiellement concernés, conclue par des 1^{ers} retours de manière collective en **comité technique** début septembre, et sa finalisation / diffusion à tous les partenaires début novembre 2024.

L'état des lieux croisé en matière de Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier Ariste Bolon / SIDR Haute a fait ressortir **4 sujets importants à travailler** :

• Les VHU et les voitures ventouses

- Problématique sur l'ensemble du quartier, avec des impacts importants sur la vie des habitants ; une complexité accrue sur l'habitat collectif, en lien avec la présence de garages marrons.
- Défaut d'information au plus près des habitants et importance de leur méconnaissance sur ce sujet.
- Procédure / enlèvement des VHU plutôt efficace ; traitement des voitures ventouses plus problématique avec les difficultés rencontrées par le fourériste (manque de place, procédure de mise en destruction qui prend du temps).
- Difficulté spécifique sur le diagnostic des véhicules entre VHU et ventouses.
- Question spécifique des garages « marrons », avec un fort impact en termes de mésusages sur les espaces publics.

• Les déchets

- 3 domaines sensibles : les dépôts sauvages, l'absence de tri sélectif et l'état dégradé des locaux poubelles sur l'habitat collectif (secteurs SIDR) ; une réalité de ces 3 domaines sensibles sur l'ensemble du quartier, avec des points noirs sur l'habitat collectif.
- Ambivalence de l'enlèvement des dépôts sauvages, qui constitue un frein à toute évolution des comportements.
- Action pertinente mais limitée de la BIE (territoire d'intervention très vaste), sans coopération avec la Police Municipale sur ce sujet ; pertinence des embellissements sur les sites « dépôts sauvages », sous réserve d'un entretien pérenne et que les habitants en proximité soient impliqués.
- Peu d'impacts des actions de sensibilisation, car souvent très ponctuelles et isolées.
- Lors de projets de gestion et de tri des déchets, il y a une nécessité d'association entre les bailleurs et le TO dès la première réflexion pour définir les freins, les leviers et les rôles de chacun (et non en fin de course, ce qui peut mener à une confusion des rôles au sein du projet).

• La gestion en proximité des bailleurs

- Remontées très fortes sur l'état des logements (voire des espaces communs) très dégradés de certaines résidences (Flora Tristan, Emile Zola et dans une mesure moindre La Marine), alors qu'elles ont fait l'objet d'une réhabilitation ; remontées similaires pour une partie des LLS communaux ; une priorité des habitants dans leurs demandes.
- Niveau de qualité de services au quotidien en question, dans le traitement des réclamations des habitants, qui interroge la structuration des bailleurs en proximité ; des 1^{ères} évolutions en cours : gardiens SIDR, réhabilitation sur Zola, refonte des marchés « prestataires » des bailleurs, création de la Direction du Patrimoine Communal pour une gestion effective des LLS communaux.

- Problématiques liées également aux modes d'habiter de certains locataires (incivilités, comportements inadaptés).
- Difficulté aussi dans les contours de ce qui incombe au propriétaire et au locataire dans la bonne gestion du logement.
- Importance de l'ATFPB, dans un équilibre entre petits travaux et lien social ; besoin de renforcement des liens entre gestion locative et actions ATFPB.

• La spécificité de l'habitat individuel

- Des « petits » espaces de vie publics peu qualitatifs, autour de l'habitat individuel et un manque d'équipements sportifs de proximité sur le quartier comme d'aires de jeux pour les enfants.
- Confusion sur le statut des « cases à terre » pour les habitants (entre locataire et propriétaire) avec des impacts forts lors des décès, des agrandissements sans autorisation (source de conflits de voisinage), des situations juridiques ubuesques...

Enfin, l'état des lieux croisé GUP appelle des évolutions sur les coopérations entre les partenaires / services, sur les articulations entre les différents dispositifs, sur les échelles d'intervention (quartier, Ville, TO...), et en matière d'**animation / pilotage / suivi de la démarche GUP** :

- Intérêt des DEM (diagnostics en marchant) sur la mise en lumière des problématiques et de certains territoires, mais peu d'évolutions entre DEM et une certaine limite des DEM généralistes.
- Coopérations limitées au niveau des différents acteurs (en interne avec des fonctionnements en silo et en externe entre partenaires).
- Importance des acteurs de proximité en présence (adultes-relais, médiateurs) mais dont la répartition ne couvre pas tous les groupes d'habitations (absence d'adultes-relais sur la Marine et Rico Carpaye) ; des champs d'intervention limités sur les questions de cadre de vie ; une ressource peu mobilisée par les acteurs du territoire (Bailleurs et ville) alors qu'elle est reconnue des habitants.
- Absence de LCR sur Emile Zola alors que le besoin de travailler la cohésion sociale y est forte ; un LCR inaccessible sur Flora Tristan ; un LCR condamné et voué à la démolition sur Rico Carpaye.
- L'animation GUP réactivée récemment, mais une légitimité et une intégration interne/externe qui restent fragiles.
- Un observatoire local de la délinquance (OLD) avec un fort potentiel pour recueillir, quantifier, cartographier, traiter, suivre et partager les différents faits en matière de délinquance, et de dysfonctionnements sur la gestion de proximité mais qui n'a jamais réellement été mobilisé et déployé ; aucune pertinence à recréer un outil de suivi GUP au vu de l'existence de cet OLD ; absence de suivi centralisé des voitures ventouses et VHU sur le quartier.

4. Le plan d'actions 2025-2030 co-construit / Gestion Urbaine de Proximité

Le plan d'action GUP pour le quartier NPNRU Ariste Bolon / SIDR Haute a fait l'objet, sur le mois de novembre 2024, d'une **1^{ère} série d'échanges ciblés avec les partenaires** autour des résultats de l'état des lieux : chaque bailleur (en inter-services), différents services ou directions de la Ville (Direction Générale, Direction du Patrimoine Communal, Direction Cohésion Economique et Sociale, Police Municipale, PIA), et du TO (déchets et BIE). L'objectif était de préciser les actions GUP et les engagements de chacun qui pourraient être inscrits dans la future convention GUP. Un **comité technique**, tenu fin novembre 2024, a permis de faire un 1^{er} retour sur le plan d'actions envisagé de manière collective avec les partenaires.

Enfin, le **plan d'actions finalisé** début 2025, a été, **une nouvelle fois, présenté et partagé** en avril 2025 **avec chacun des chefs de file / pilotes** envisagés pour chaque action, afin de faire valider le contenu exact posé action par action, et ainsi l'intégrer dans la présente convention GUP

• Plan d'actions relatif aux VHU et voitures ventouses

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port Thématique VHU et VOITURES VENTOUSES / PLAN D'ACTIONS 2026-2030					
ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Information / accompagnement des habitants en proximité assurée par les gardiens d'immeubles sur les résidences, tout comme le signalement / repérage pour l'enlèvement (remontées au service bailleur dédié)	3 bailleurs	Police Nationale TO / BIE Ville du Port (GUP / PRU)	Court terme 2026	* Gardiens présents physiquement sur la plupart des résidences SIDR (avec des loges sur site) et sur la résidence Rico Carpaye pour la SEMADER * En l'absence de gardiens, prise de relais par les agents de proximité présents ponctuellement sur les résidences (cas d'Hisbicus / SHLMR, et de Flora Tristan / SIDR) * Coopérations avec la Police Nationale et la BIE sur les procédures de verbalisation et d'enlèvement : signalement / repérage dans le cadre de la procédure en place, via les services des bailleurs dédiés * Engagement des 3 bailleurs d'informer le(la) chargé(e) de mission GUP de la Ville du Port des modalités d'information / accompagnement mise en œuvre (gardiens, agents de proximité) sur chaque site (et de ses évolutions), ainsi que de faire (et transmettre) un état trimestriel des signalements et des enlèvements par résidence	* Nombre d'informations / accompagnements des habitants sur ce sujet par résidence / site (données au trimestre) * Nombre de signalements pour enlèvement par résidence / site (données au trimestre) * Nombre d'enlèvements réalisés par résidence / site (données au trimestre) * Observation / état des différents sites - résidences dans le cadre de DEM (ciblé ou géographique)
Verbalisation des garages marrons lors d'une occupation d'espaces publics engendrant des troubles publics ou des pollutions à l'environnement	Ville du Port Police Municipale	Ville du Port (GUP / PRU) 3 bailleurs	Court terme 2026	* Chaque acteur / partenaire de la démarche GUP peut solliciter la Police Municipale (PM) des problématiques de garages marrons sur l'espace public du quartier, à charge à la PM de juger si il y a pertinence / nécessité de verbaliser	* Nombre de sollicitations de verbalisations des garages marrons et nombre de verbalisations concrétisées (données annuelles / quartier ANRU) * Observation dans le cadre de DEM (ciblé ou géographique)

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port
Thématique VHU et VOITURES VENTOUSES / PLAN D'ACTIONS 2026-2030

ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Mobilisation de l'expertise externe de la BIE sur les diagnostics complexes entre VHU et voitures ventouses	TO / BIE	Ville du Port Police Municipale 3 bailleurs	Court terme 2026	* Expertise mobilisée sur les situations tangibles devant permettre d'éclairer le fléchage (ou pas) de voitures ventouses en VHU. * Expertise mobilisée par la BIE (budget dédié), avec des collaborations possibles sur certains cas complexes gérés par la Police Municipale.	* Nombre d'expertises mobilisées (dont sollicitations PM), et taux de fléchage de voitures ventouses en VHU (données annuelles / quartier ANRU)
Résidentialisation de tous les habitats collectifs, avec privatisation des espaces de stationnement et numérotation des places au logement (si techniquement possible)	3 bailleurs	Ville du Port (GUP / PRU)	Court et moyen terme 2026/2027	* Installation de barrières d'entrée sur les espaces résidentialisés (dont les parkings) pour les résidences SIDR (excepté Flora Tristan) * Numérotation des places de parking au logement non possible sur les résidences SIDR Flora Tristan et Emile Zola (manque de places de stationnement par rapport au nombre de logements) ; en attente de faisabilité sur la résidence de La Marine / SEMADER * Numérotation des places de parking au logement validée sur Hibiscus / SHLMR (réalisation post aménagement)	* Concrétisation (ou non) des barrières d'entrée par résidence (et évaluation qualitative de leur fonctionnement / cadre DEM) * Concrétisation (ou non) de la numérotation des places de parking par résidence (et évaluation qualitative de leur fonctionnement / cadre DEM)
Mise à l'étude de l'émergence d'un pôle ESS	Ville du Port (DCES/PV + PRU/PIA)	Synergie Pays AGIDESU ANRU	Moyen terme 2027/2028	* Travail avec Synergie Pays (et Territoire Zéro Chômeur) et/ou l'AGIDESU (et les structures IAE adossées comme "Les Banians") * Approfondissement des opportunités de garage solidaire, de rachat / réparation puis revente / mise en location de voitures ventouses, de collecte des déchets liés à l'automobile (huiles usagées, batteries, déchets présents dans les VHU),... * Mobilisation des ressources PIA sur les axes ESS et Ecomobilités * Mobilisation des ressources PRU : foncier réservé pour un projet ESS et équipement / bâtiment ESS dans le quartier (ligne ANRU / convention PRU) Echange préalable avec l'ANRU sur les ressources PIA et PRU au regard des évolutions des projets et des opportunités territoriales (avis sur les faisabilités)	* Concrétisation (ou non) de l'étude et de la réflexion sur ce pôle ESS avec un volet "mobilités" ; résultats de la réflexion (et 1ères actions concrètes) ou raisons de la non concrétisation (points de blocage)

• Plan d'actions relatif aux déchets

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port Thématique DECHETS / PLAN D'ACTIONS 2026-2030					
ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Information / accompagnement des habitants en proximité assurée par les gardiens d'immeubles sur les résidences, pour toutes les problématiques et les bonnes pratiques en matière de déchets	3 bailleurs	TO / déchets Associations de quartiers (et adultes-relais)	Court terme 2026	* Gardiens présents physiquement sur la plupart des résidences SIDR (avec des loges sur site) et sur la résidence Rico Carpaye pour la SEMADER * En l'absence de gardiens, prise de relais par les agents de proximité présents ponctuellement sur les résidences (cas d'Hibiscus / SHLMR, et de Flora Tristan / SIDR) * Engagement des 3 bailleurs d'informer le(la) chargé(e) de mission GUP de la Ville du Port des modalités d'information / accompagnement mise en oeuvre (gardiens, agents de proximité) sur chaque site (de ses évolutions et des éventuels dysfonctionnements repérés)	* Nombre d'actions de sensibilisation selon les sites/résidences (+ contenu + volume et typologie des habitants touchés pour chaque action) * Observation / état des différents sites - résidences dans le cadre de DEM (ciblé ou géographique)
Organisation d'un diagnostic en marchant (DEM) ciblé sur la question des déchets (notamment les locaux poubelles)	Ville du Port (PRU/GUP)	3 bailleurs TO / déchets Ville du Port (Environnement) Associations de quartiers (et adultes-relais)	Court terme 2026	* Objectif : éviter le retour des dérivés sur des espaces rénovés	* Nombre (+ résultats + état d'avancement des ajustements posés) de ces DEM ciblés réalisés * Maintien en état (ou non) des sites/espaces poubelles rénovés dans le cadre du PRU ; raisons des dégradations éventuelles constatées
Résidentialisation de toutes les résidences d'habitat collectif, avec un réaménagement total des locaux poubelles	3 bailleurs	Ville du Port (GUP / PRU) TO / déchets	Court et moyen terme 2026/2027	* A noter des fonctionnements multiples envisagés : bornes de collecte (aériennes ou enterrées), locaux poubelles traditionnels, espaces encombrants... * Nécessité de concertation / échanges avec les services du TO sur ces projets de residentialisation, notamment sur les enjeux de collecte ou de fonctionnement des espaces encombrants (souvent assimilés à des dépôts sauvages où tout est mélangé / déposé)	* Concrétisation du réaménagement des locaux poubelles par résidence (et évaluation qualitative de leur fonctionnement / cadre DEM)
Augmentation des bornes d'apport volontaires sur le quartier	TO (déchets)	Ville du Port (GUP / PRU) Ville du Port (Environnement)	Court terme 2026	* Tour de quartier prévu début 2025 pour revoir / préciser les besoins, puis adapter le nombre (et le positionnement géographique) de bornes à verre et de tri sélectif sur le quartier * Tour de quartier conjoint Ville du Port (chargé de mission GUP) et TO (chef de projet stratégie de collecte des déchets)	* Nombre (et positionnement géographique) de nouvelles bornes sur le quartier

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port
Thématique DECHETS / PLAN D'ACTIONS 2026-2030

ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Lancement d'une expérimentation de tri sélectif à la source (dans les logements) sur l'habitat collectif	3 bailleurs + TO (déchets) avec animation Ville du Port (DCES/PV)	Ville du Port (PRU/GUP) Associations d'insertion (ACI / ESS) Associations de quartiers (et adultes-relais)	Court et moyen terme 2026/2027	* Mise en place et animation, dans le cadre de la démarche GUP par la Ville du Port, d'un groupe de travail regroupant les 3 bailleurs (SIDR, SEMADER, SHLMR), le TO (direction des déchets), la DCES/PV... ; pour coconstruire le projet (objectifs, contenu, modalités, financements, planification...) * Côté SIDR, proposition de cibler l'expérimentation sur Port 212 (en lien avec la résidentialisation et la mise en place de la borne de collecte enterrée) ; côté SEMADER, proposition de cibler sur La Marine (en lien avec les nouveaux locaux poubelles réalisés début 2024) ; côté SHLMR, proposition de cibler l'expérimentation sur Hibiscus * 1ères pistes / idées de travail (à préciser / confirmer / amender) : mise à disposition de bacs individuels (4 bacs : OM, verre, tri sélectif) réflexion de bacs sur mesure en fonction des résidences (au regard de la place disponible dans les logements, sur les terrasses, sur les paliers) ; volet essentiel sur la mobilisation et l'accompagnement des habitants et des familles (sensibilisation, implication, communication), avec une attente forte d'appui du TO sur ce point ; mobilisation en complément de l'application TRIALI (application mobile gratuite du TO dédiée à la gratification des bons trieurs des déchets) * Possibilité de travailler avec Néogreen (ACI/ESS) pour fabriquer les bacs sur mesure, via le recyclage et la valorisation des matériaux de récupération (bouteilles plastiques)	* Concrétisation de l'expérimentation par bailleur (et raisons de la non concrétisation éventuelle / points de blocage) * Nombre de logements (familles) concernés par résidence * Enquête / questionnaire "habitants impliqués" sur l'évaluation de l'expérimentation et les évolutions des pratiques * Evaluation de l'expérimentation entre acteurs + habitants : DEM spécifique, ateliers, indicateurs TRIALI...
Expérimentation de caméras mobiles sur le traitement des dépôts sauvages, expérimentation centrée sur les périmètres PRU ré-aménagés	Ville du Port (CLSPD)	3 bailleurs TO / déchets Ville du Port (GUP / PRU) Ville du Port (Environnement) Police Municipale	Court et moyen terme 2026/2027	* Objectif : éviter le retour des dérivés sur des espaces rénovés * A expérimenter sur les périmètres ANRU 1 et ANRU 2 de la Ville du Port * Acquisition possible des caméras nomades par la BIE ; mais nécessité que la Ville (service réglementation / tranquillité) finalise une déclaration spécifique "caméras nomades", précisant notamment la liste des rues, la signalisation... (cf. exemple Ville de Saint-Leu) * Voir collectivement les sites adaptés pour tester l'utilisation de ces caméras nomades sur le quartier	* Nombre d'expérimentations réalisées sur le quartier (données annuelles) et effets de chaque expérimentation (volume des dépôts sauvages, nombre de verbalisations/sensibilisations, récurrence/retour post caméras...)

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port

Thématique GESTION EN PROXIMITE DES BAILLEURS / PLAN D' ACTIONS 2026-2030

ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Mise en place d'opérations de réhabilitation des logements (et espaces communs) de rattrapage sur les résidences SIDR (en complément du PRU)	SIDR	Ville du Port (GUP / PRU) Associations de quartiers (et adultes-relais)	Court et moyen terme 2026/2027	* Réhabilitation en cours sur la résidence Emile Zola, prévue jusqu'à fin 2026 : tous les logements seront diagnostiqués et tous les logements qui le nécessitent seront traités * Réhabilitation des logements sur la résidence Flora Tristan non prévue : gestion des réclamations et demandes liées au logement au cas par cas par l'Agence Locale avec un budget spécifique dédié/fléché ; engagement sur la réhabilitation des parties communes + façades + travaux d'étanchéité des toitures terrasses (2025/2026) à Flora Tristan	* Nombre de logements réhabilités sur la résidence Zola * Nombre de logements traités-repris par l'Agence sur la résidence Flora Tristan (et nature des reprises/travaux) * Effectivité de la réhabilitation des parties communes et étanchéité des toitures sur Flora Tristan.
Action d'appropriation et d'amélioration des logements sur la résidence Flora Tristan, selon l'approche de l'auto-réhabilitation accompagnée	SIDR et Compagnons Bâtisseurs	Ville du Port (GUP / PRU) Associations de quartiers (et adultes-relais)	Court terme 2026	* Action financée dans le cadre de la programmation ATFPB 2025 * 50 logements / dépannages pédagogiques programmés avec les habitants, sur prescription/orientation de la SIDR + action de remise en état des logements avant départ pour récupérer la caution + ateliers collectifs pédagogiques	* Nombre de logements auto-réhabilités * Nombre d'ateliers conduits et nombre d'habitants / familles touchés * Enquête / questionnaire auprès des familles / habitants touchés (degré de satisfaction / impacts / évolutions à court et moyen terme...)
Amélioration du traitement des réclamations et demandes des locataires (ambition d'augmenter fortement le taux de satisfaction des locataires)	SIDR	Ville du Port (GUP / PRU)	Court terme 2026	* Engagement d'une prise de contact sous 48h avec le locataire pour chaque réclamation/demande * Transmission au locataire du contact de l'entreprise prestataire une fois la commande d'intervention passée, afin de faciliter/fluidifier la réactivité des travaux-interventions (prise de rdv) * Positionnement des gardiens de proximité sur le contrôle des travaux effectués * Mutation en place sur le suivi des travaux et le traitement des réclamations sur la SIDR	* Evolution des délais d'interventions-travaux * Evolution des taux de satisfaction des locataires selon les résidences / sites du quartier sur tous ces items (traitement des réclamations, réactivité des travaux, qualité des travaux...)
Etude de la priorisation des travaux de réhabilitation des LLS communaux sur le périmètre PRU	Ville du Port (DPPC)	Ville du Port (GUP / PRU)	Court et moyen terme 2026/2027	* En accompagnement de la rénovation globale du quartier (espaces publics et voiries, habitat des bailleurs sociaux...) * Avec une planification jusqu'à la fin du PRU en 2030, pour ainsi traiter l'ensemble des LLS communaux du périmètre * Etude de l'opportunité de mobilisation de ressources spécifiques (AAP EDF, fondation Apprentis d'Auteuil, Compagnons Bâtisseurs...), en collaboration avec le PIA	* Concrétisation (ou non) de l'étude et de la réflexion sur cette priorisation / planification : résultats de la réflexion (et suivi des actions concrètes) ou raisons de la non concrétisation (points de blocage)

• Plan d'actions relatif à l'habitat individuel

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port
Thématique HABITAT INDIVIDUEL / PLAN D'ACTIONS 2026-2030

ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Réalisation / planification de petits aménagements des espaces publics (en complément des opérations PRU)	Ville du Port (PRU/PIA)	Ville du Port (Environnement) AGK Associations de quartiers	Court et moyen terme 2026/2027	* 9 sites identifiés suite à une étude / réflexion dans le cadre du PIA * Fiches actions en cours de finalisation site par site (annexées à la présente convention GUP) * Idées de développement de chantiers solidaires / chantiers participatifs, avec la mobilisation et la mise en synergie de toutes les ressources possibles (direction de l'environnement Ville, AGK, habitants, acteurs de proximité, entreprises en mécénat...)	* Nombre de sites aménagés * Nombre d'habitants mobilisés / impliqués sur chaque site (et nature / degré de cette mobilisation) * Enquête / questionnaire auprès des habitants impliqués (degré de satisfaction / impacts / évolutions à court et moyen terme du fonctionnement des espaces réaménagés...)
Informier les locataires des cases à terre de leur possibilité et de leurs droits dans le cadre de l'acquisition de leur logement (habitat individuel / SHLMR)	SHLMR	Ville du Port (GUP / PRU)	Court et moyen terme 2026/2027	* Mise en place d'une démarche d'"aller vers" sur la sensibilisation et l'accompagnement des habitants des cases à terre sur les sujets de transmission / acquisition (cadre également de l'objectif affirmé dans la convention ANRU, de diversification des statuts d'occupation des logements) * Modalités et calendrier de mise en œuvre de cette action en attente de précisions	* Nombre de familles/ménages touchés par la démarche SHLMR * Nombre de transmission / acquisition des cases à terre sur le quartier * Remontées des éventuels freins / points de blocage à ces transmissions
Mise en œuvre des outils de gestion et gouvernance liés au passage en copropriétés des zones d'habitat individuel SIDR Haute	SIDR (service foncier / copropriétés)	Ville du Port (GUP / PRU) Ville du Port (Environnement)	Court terme 2026	* Notamment en vue de régler la gestion et l'entretien des espaces communs, aujourd'hui non traités (ou gérés Ville) * Et également dans la perspective des enjeux de rétrocessions foncières exigées dans le cadre de la convention PRU * Engagement SIDR de réunir (et aller voir) l'ensemble des co-propriétaires concernés pour créer / structurer la copropriété et le syndic de gestion	* Concrétisation / nombre de création d'associations de co-propriétaires * Impacts / évolutions sur la gestion des espaces communs (gestion directe, rétrocessions Ville...) * Observation dans le cadre de DEM (ciblé ou géographique).

5. Gouvernance - Animation - Suivi / Gestion Urbaine de Proximité

Les **instances et modalités de pilotage de la convention GUP** sont celles **fixées dans la convention pluriannuelle du NPNRU Ariste Bolon / SIDR Haute** (revue de projet, comité de pilotage, comité technique...). En complément, la mise en œuvre spécifique de la GUP pourra, selon les besoins et nécessités, mobiliser un **comité technique dédié GUP** réunissant l'ensemble des signataires et pilotes des actions définies dans la présente convention. Cette instance devra permettre de :

- Garantir la mise en œuvre du plan d'actions inscrit dans la convention GUP,
- Coconstruire et adapter les actions en fonction des réalités de terrain et des différents acteurs,
- Garantir la cohérence / complémentarité des actions entre elles,
- Garantir l'implication et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés,
- Suivre l'état d'avancement des actions définies et de lever les éventuels points de blocage,
- Proposer de nouvelles actions et perspectives aux instances de pilotage, selon l'évolution des besoins du quartier et de ses habitants.

La mise en œuvre des actions (et leur éventuel bilan) devra s'inscrire dans un **calendrier compatible avec le calendrier budgétaire** des institutions, notamment **du Contrat de Ville 2025/2030 et de l'ATFPB** des bailleurs. Une articulation entre les crédits spécifiques Contrat de Ville et ATFPB sera tout particulièrement recherchée, dans la mise en œuvre et la concrétisation des actions GUP.

La fonction animation et coordination de la démarche GUP, du plan d'actions défini ci-avant, et des coopérations entre les différents acteurs / partenaires sont de la **charge de la Ville du Port**, incarnée par le **poste de chargé(e) de mission GUP**, basé au sein de l'équipe dédiée à la mise en œuvre opérationnelle du NPNRU Ariste Bolon / SIDR Haute. Ses missions sont multiples :

- Mise en œuvre opérationnelle de la démarche GUP et des différentes actions définies,
- Appui et mobilisation des acteurs dans la planification et la concrétisation des actions (appropriation des enjeux, déclinaison territoriale, développement des expérimentations et des démarches projets, répartition des rôles, travail en interservices et en réseau, finalisation d'outils éventuels, appui au changement des pratiques et au mode de gouvernance collective...),
- Accompagnement des institutions dans le suivi de la convention GUP (animation du comité technique dédié, préparation des éléments GUP pour les instances de pilotage NPNRU).

Enfin, l'état des lieux croisé GUP a fait remonter la **nécessité de faire évoluer les coopérations entre les partenaires** / services, les **articulations entre les différents dispositifs** et entre les échelles d'intervention (quartier, Ville, TO...), mais également les **outils en matière de veille et de suivi** de la démarche GUP. L'ensemble des signataires et acteurs / partenaires se sont ainsi **engagés dans les actions suivantes** :

Envoyé en préfecture le 17/08/2026

Reçu en préfecture le 17/08/2026

Publié le

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_179-DE



Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port

GOUVERNANCE - ANIMATION / PLAN D' ACTIONS 2026-2030

ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Animation de la démarche GUP, du plan d'action, et des coopérations (en interne de chaque acteur et entre acteurs / institutions)	Ville du Port (PRU/GUP) et ensemble des signataires de la convention GUP	Ensemble des signataires de la convention GUP : Ville, 3 bailleurs, TO, Etat	Court terme 2026	* Reconnaissance par l'ensemble des signataires de la convention GUP de la fonction animation / coordination à la Ville du Port (cellule PRU/GUP) * Engagement de chacun dans la remontée d'informations et de données sur l'avancée des actions GUP, notamment en tant que chef de file / pilote ; et de participation / mobilisation lors des temps de partage et de travail en commun * Développement des coopérations chez les bailleurs : entre ATFPB et agences de proximité ; entre PRU et agences de proximité ; avec les services de la Ville (environnement) et du TO (déchets et BIE) dès les premières réunions (projets de gestion et tri des déchets mais aussi aménagement des parties collectives). * Développement des coopérations au sein des services de la Ville : en interne de l'équipe PRU, avec la Direction de l'Environnement (aménagement des petits espaces publics), avec la Politique de la Ville (adultes-relais, relations aux bailleurs, Territoire Zéro Chômeur...) * Développement des coopérations avec les services du TO : déchets (notamment avec les bailleurs) et BIE * Développement des coopérations avec la Police : complémentarités GPO et GUP, avec la GUP en continuité des démarches GPO (ex. : organisation d'un DEM quelques semaines / mois après une opération "place nette" pour éviter / travailler sur les éventuels retours de dérives et dysfonctionnements) ; DEM à programmer sur le 2ème semestre 2025 suite à l'opération "place nette" en décembre 2024 sur Flora Tristan	* Institutions présentes / mobilisées à chaque instance partenariale GUP (comité technique, groupes projets, DEM...) * Implication des chefs de file / pilotes dans la mise en œuvre des actions (concrétisation / réalisation, remontées des informations / données, suivi des évolutions...) * Evaluation qualitative de la fonction animation de la démarche GUP et des différentes coopérations et interactions entre institutions et entre services à l'interne de chacune autour de la GUP (cadre d'entretiens / évaluation du plan d'actions)
Poursuite de l'observation / repérage / remontées des dysfonctionnements en matière de GUP sur le quartier ; expérimentation de diagnostics en marchant (DEM) ciblés (thématiques et/ou sous-secteurs)	Ville du Port (PRU/GUP)	3 bailleurs Services TO Services Ville Police Nationale Associations de quartiers	Court terme 2026	* DEM sur la question des déchets ciblé sur les résidences La Marine et Hibiscus (comme évoqué dans le plan d'actions "déchets") * DEM sur Flora Tristan post opération "place nette" (voir ci-avant)	* Nombre de DEM réalisés : + participants + résultats + état d'avancement des ajustements / préconisations posés...

Gestion Urbaine de Proximité (GUP) / NPNRU Ariste Bolon - SIDR Haute / Le Port

GOUVERNANCE - ANIMATION / PLAN D' ACTIONS 2026-2030

ACTIONS	CHEF DE FILE PILOTE	PARTENAIRES IMPLIQUES	PHASAGE	PRECISIONS	INDICATEURS DE SUIVI / EVALUATION
Redéfinition des contours des missions et de la territorialisation des agents de proximité (adultes-relais et médiateurs ATFPB) sur le quartier, en lien avec les enjeux GUP : réflexion partagée (Ville, Etat, bailleurs et associations)	Ville du Port (DCES / PV)	Ville du Port (PRU/GUP) Délégué du Préfet 3 bailleurs Associations de quartiers	Court et moyen terme 2026/2027	* En articulation et complémentarité avec les missions des gardiens et agents de proximité des bailleurs : missions des adultes-relais et médiateurs ATFPB à plutôt centrer sur l'animation / sensibilisation des habitants, en appui des bailleurs, sur les sujets prioritaires GUP (VHU / voitures ventouses, déchets, relation bailleurs) ; mais aussi sur le repérage et les remontées des problématiques aux acteurs * Mise en place d'une coordination territoriale régulière : régulation / adaptation territoriale, prise en compte et mise en lumière des remontées de terrain... * Constitution d'un pôle "équipe" en inter-bailleurs sur le périmètre PRU, avec une agilité / réactivité d'intervention en fonction des besoins et réalités territoriales en temps réel ? * Prise en compte des territoires peu ou pas couverts (Rico Carpaye, La Marine)	* Evolution de la répartition territoriale des agents de proximité (lien avec les problématiques repérées / approche inter-bailleurs...) * Evolution des missions des agents de proximité et leurs connexions avec les items GUP * Concrétisation d'une coordination territoriale régulière (et impacts / effets de cette coordination sur les pratiques et les missions)
Transformation / Conversion de l'OLD (à l'échelle de la collectivité)	Ville du Port (Tranquillité publique, G U P)	3 bailleurs TO / BIE - déchets Police Nationale Police Municipale Ville du Port (Environnement)	Court et moyen terme 2026/2027	* Un nouveau nom à trouver en adéquation avec l'élargissement au domaine GUP. * Avec un pilotage, un suivi et une animation clairement posés et identifiés, en collaboration étroite avec les fournisseurs de données (bailleurs, services Ville, TO, citoyens) : pour quoi faire ? - Quelles suites données aux observations ? quel service / direction Ville positionné ? quelles modalités techniques de mise à disposition et de traitement des données ? quelles instances de partenariat et de coopération entre les acteurs ?... * Avec une nécessaire adaptation technique de l'outil à cette conversion * Priorisation des demandes concernant le programme NPNRU.	* Concrétisation (ou non) de cette conversion : raisons de la non concrétisation (points de blocage) * Résultats de l'observatoire GUP : implication des acteurs, remontées des données, traitement / analyse, animation / suivi...
Structuration d'une collaboration Ville / bailleur, via une rencontre régulière (une fois par an) permettant d'aborder tous les domaines (y compris la démarche GUP)	Ville du Port (Habitat / Cadre de Vie) et chacun des 3 bailleurs	3 bailleurs Ville du Port (PRU/GUP)	Moyen terme 2027/2028	* Revue de Projet annuelle Ville (Mr le Maire) / chaque bailleur (Direction Générale), devant permettre de faire un point transversal sur tous les sujets (investissements et travaux PRU et hors PRU, gestion en proximité, actions ATFPB...) * Un état des lieux du patrimoine de chaque bailleur sur la Ville du Port est en cours	* Nombre de Revues de Projet organisées et effets / impacts sur les coopérations opérationnelles relatives aux différents sujets communs (dont la démarche GUP)
Evaluation / point d'étape à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'actions de la démarche / convention GUP	Ville du Port (PRU/GUP)	Ensemble des signataires de la convention GUP : Ville, 3 bailleurs, TO, Etat Autres acteurs / associations impliqués dans la démarche GUP	Moyen terme 2027/2028	* Mission prévue en tranche optionnelle sur le marché actuelle d'AMO de la démarche GUP	* Etude et analyse de l'ensemble des indicateurs de suivi / évaluation posés action par action dans le présent plan d'actions

6. Engagements des signataires / Convention Gestion Urbaine de Proximité

La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est définie dans un cadre partenarial entre la Ville du Port, l'État, la Communauté d'Agglomération Territoire de l'Ouest, et les bailleurs SIDR, SEMADER et SHLMR. L'ensemble des signataires de la convention **s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention**, en lien avec la Politique de la Ville et les politiques publiques de droit commun.

Les signataires de la présente convention GUP :

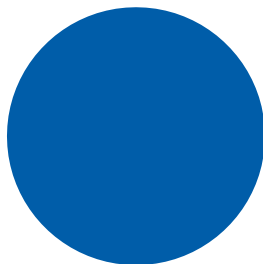
- **Partagent** les éléments clefs de **l'état des lieux** sur les différentes thématiques abordées ;
- **Valident les actions** affirmées dans le plan d'actions sur chacune des 4 thématiques à travailler ;
- **Reconnaissent et s'inscrivent** dans la structuration de **la gouvernance / animation** de la démarche GUP ; et s'engagent à participer pleinement aux différents temps de travail proposés dans ce cadre ;
- **S'engagent** à se mobiliser dans la **mise en œuvre opérationnelle** sur les différents champs qui le concernent, soit en tant que pilote / chef de file d'actions (notamment en faisant remonter les informations et données sur les avancées de leurs actions), soit en tant que partenaire ;
- **S'engagent**, dans le cadre des instances de pilotage et de gouvernance, à mener **un suivi et une évaluation** en continu de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions posé dans la présente convention GUP, et d'opérer, si nécessaire, d'éventuels ajustements.

L'ambition générale des signataires est d'**améliorer le cadre de vie et la qualité de vie au quotidien des habitants du quartier NPNRU Ariste Bolon / SIDR Haute**. Il s'agit de porter un regard sur la gestion et le fonctionnement au quotidien de chaque sous-secteur du quartier, et d'élaborer des réponses aux manques et problèmes constatés (propreté, encombrants, maintenance / entretien, régulation des usages, circulations / sécurité routière, petits aménagements / équipements, bien vivre ensemble, tranquillité...).

7. Durée de la convention

La présente convention GUP est une **annexe de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain** du quartier Ariste Bolon / SIDR Haute, sur la commune du Port, signée en 2020.

Et, à ce titre, est **conclue pour les années 2025 à 2030**. Elle pourra donner lieu à modification sous la forme d'un avenant à l'issue d'un **bilan / évaluation à mi-parcours** et/ou pour tenir compte de l'évolution des besoins du quartier.



Fait au Port, le

Le Préfet de La Réunion
Délégué territorial de l'ANRU

Le Maire du Port

Patrice LATRON

Olivier HOARAU

Le Président de la Communauté
D'Agglomération Territoire de l'Ouest

Le Directeur Général
de La SIDR

Emmanuel SERAPHIN

Laurent PINSEL

La Directrice Générale
de La SEMADER

La Directrice Générale
de La SHLMR

Anne SERY

Valérie LENORMAND

ANNEXES

- **Périmètre du NPNRU Ariste Bolon / SIDR Haute**
- **Rapport état des lieux partagé**
- **Coordonnées / contacts des services en proximité**
- **Fiches actions PIA / Petits aménagements**

Envoyé en préfecture le 17/08/2026

Reçu en préfecture le 17/08/2026

Publié le

ID : 974-219740073-20260804-DL_2026_179-DE

S²LOW



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

